



DELIBÉRATIONS N°170
CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 NOVEMBRE 2022

DEL 2022.11.09/170

Thème :
FINANCES

Objet :
Demande de
subvention –
Département des
Hautes-Alpes : travaux
Via Guisane

Convocation :

Date : 02/11/2022

Affichage : 02/11/2022

Nombre de membres
du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 25

Nombre de
suffrages

exprimés : 30

Le **mercredi 09 novembre 2022** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Éric PEYTHIEU, Catherine VALDENNAIRE, Christian JULLIEN, André MARTIN, Jean-Marc CHIAPPONI, Élixa FAURE, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, Corinne FAURE-BRAC, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Hervé BOULAIS, Yoann LAGIER, Sandrine CORDIER, Christophe OSTI, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Maud GADÉ, Stéphane SIMOND, Thomas SCHWARZ, Alexis LALANNE, Aurore MARCHAND, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU

Étaient représentés :

Émilie DESMOULINS-GENOUX donnant pouvoir à Élixa FAURE
Claire BARNÉOUD donnant pouvoir à Jean-Marc CHIAPPONI
Christian FERRUS donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Renaud PONS donnant pouvoir à Marie SOUBRANE
Gabriel LÉON donnant pouvoir à Aurélie POYAU

Absents excusés :

Émilie DESMOULINS-GENOUX, Claire BARNÉOUD, Christian FERRUS, Renaud PONS, Gabriel LÉON

Absents :

Annie ASTIER-CONVERSET, Michèle SKRIPNIKOFF, Aïcha CHERIF

Secrétaire de séance :

Yoann LAGIER

AR Prefecture

005-210500237-20221109-2022_11_170-DE
Reçu le 16/11/2022

Rapporteur : Monsieur le Maire

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** la délibération n° DEL 2021.04.21/66 du 21 avril 2021 approuvant le plan de financement global de l'opération de Via Guisane sur le territoire de Briançon ;
- CONSIDERANT** l'inscription de cet aménagement au schéma régional des véloroutes et voies dans le cadre de l'itinéraire V862 « La Durance à vélo » ;
- CONSIDERANT** les travaux réalisés par la commune entre 2017 et 2021 qui ont créé une première portion de la Via Guisane entre le casino de jeux et les gorges de la Guisane ;
- CONSIDERANT** l'intérêt de poursuivre cet aménagement pour assurer la continuité cyclable de l'itinéraire jusqu'à la limite avec la commune de St Chaffrey ;
- CONSIDERANT** l'estimation actualisée du coût des travaux de la section comprise entre les gorges de la Guisane et la limite avec la commune de St Chaffrey à 690 400 € HT ;
- CONSIDERANT** les travaux de la commission FINANCES et AFFAIRES GENERALES réunie le 7/11/2022 ;

AR Prefecture

005-210500237-20221109-2022_11_170-DE
Reçu le 16/11/2022

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'actualiser le plan de financement de l'opération comme suit :

Etat (35%)	241 640€
Région (25%)	172 600 €
Département (20%)	138 080 €
Ville (20%)	138 080 €
Total	690 400 € HT

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de ces opérations ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

FINANCES DEL 2022.11.09/170

PUBLIÉE LE : **16 NOV. 2022**

Le Maire,

Arnaud MURGIA

